

CONSEIL REGIONAL
13 et 14 février 2020
DELIBERATION

La nouvelle tarification trains et cars du réseau BreizhGo

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020, s'est réuni le vendredi 14 février 2020 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 16h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 15h30), Madame Mona BRAS, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU (jusqu'à 19h), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 15h30 et après 17h40), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h45), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 10h50), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 19h), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 17h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h50), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h20), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 17h35), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h50 puis de 11h30 à 12h40 et de 14h10 à 14h40), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 15h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 14h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (jusqu'à 9h30 puis après 11h30), Madame Hind SAOUD, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 16h20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX (jusqu'à 19h), Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN à partir de 16h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX jusqu'à 19h00), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH jusqu'à 19h00), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 15h30 à 17h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 17h45) Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 19h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 17h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Philippe

HERCOUËT (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Pierre Madame Gaël LE SAOUT jusqu'à 17h35 puis à Monsieur André CROCQ), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 16h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT à partir de 19h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL à partir de 17h35), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 16h30), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h50 à 11h30, puis après 14h40), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 15h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC de 14h40 à 16h30, à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 17h45, puis à Monsieur Marc LE FUR), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Monsieur Christian LE CHEVALIER de 9h30 à 11h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 16h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 17h), Madame Gaëlle VIGOUROUX (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE à partir de 19h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi, en date du 5 février 2020,

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire en date du 6 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 10 février 2020,

Vu les différents amendements ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

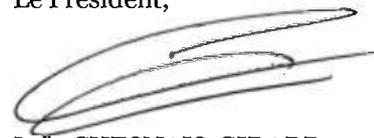
Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Le groupe Rassemblement National s'abstient.

- **d'APPROUVER** les principes de la nouvelle tarification pour les transports scolaires et transports interurbains (trains et cars) BreizhGo ;
- **de DELEGUER** à la commission permanente l'approbation de tous les actes liés à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification, par le biais des contrats avec les exploitants du réseau BreizhGo (SNCF et transporteurs routiers).

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des transports et des mobilités

Session du Conseil régional - Février 2020

La nouvelle tarification trains et cars du réseau BreizhGo

Depuis sa prise de compétence sur les transports interurbains, scolaires, et les liaisons vers les îles, la Région a mené de nombreux chantiers d'harmonisation de l'offre de transport et des services associés pour créer un réseau unifié « trains, cars, bateaux », qui soit vécu comme multimodal et accessible à tous. Parmi ces chantiers, la tarification revêt des enjeux tout à fait stratégiques, avec un existant très hétérogène selon les modes et les départements, et un effet direct à la fois sur l'attractivité du réseau et le dynamisme des recettes.

Ce chantier de la tarification a été décliné sur le transport scolaire (train, car et bateau) et sur les transports interurbains (trains et cars). Les liaisons maritimes, qui s'adressent à un public bien spécifique (très majoritairement iliens et touristes/excursionnistes), ont été écartées de cette première phase d'harmonisation des tarifs interurbains, mais font partie des prochaines réflexions.

Transports scolaires

S'agissant des transports scolaires, après avoir franchi une première étape d'harmonisation grâce au règlement de transport scolaire unique à l'échelle régionale, l'objectif était que tous les scolaires bénéficient des **mêmes conditions tarifaires quel que soit leur département d'origine et le mode emprunté** (train, car ou bateau), à partir de la rentrée de septembre 2020. Pour assurer cette équité territoriale, tout en ne pénalisant pas les familles par une hausse qui serait perçue comme importante dans certains départements, le scénario retenu consiste à fixer un tarif unique de 120€ par enfant (avec une dégressivité à partir du 3ème enfant). Par ailleurs, ce tarif sera valable pour les internes comme pour les demi-pensionnaires, ce qui signifie que les internes auront désormais le statut de scolaires, ce qui n'était pas le cas partout.

Avec cet engagement volontariste en faveur des familles, le Conseil régional réaffirme avec force son ambition pour un transport scolaire de qualité accessible à tous. Et pour favoriser plus largement la mobilité des jeunes, et encourager l'usage du réseau BreizhGo par les scolaires, il est aussi proposé une formule « scolaire + », qui donnera accès à tous les cars et aux TER, pour un montant forfaitaire de 80€ en sus de l'abonnement scolaire. Ainsi, pour 200 €, un lycéen pourra, en plus de son transport scolaire, utiliser l'ensemble des services cars et TER BreizhGo.

Transports interurbains

S'agissant de la gamme tout public pour les trains TER et les cars interurbains, l'objectif est d'inscrire BreizhGo dans le nouveau paysage de la mobilité, en proposant **des tarifs simples, lisibles et compétitifs, tout en se donnant la capacité d'assurer le développement futur du réseau**. Il ne s'agit pas de tirer les prix du transport public vers le bas et de dévaloriser cette offre, mais au contraire de proposer une gamme attractive, cohérente entre train et car partout en Bretagne, avec un atout prix modulé selon les usages et les profils, et une attention particulière pour les jeunes et les publics fragiles.

Dans cette perspective, les grands principes fondateurs de la nouvelle gamme sont les suivants :

- Harmoniser les principes tarifaires cars et trains, en capitalisant sur la simplicité et la notoriété des « prix ronds » du TER, avec un niveau de tarif car globalement deux fois moins élevé que le train ;

- Distinguer les lignes « majeures », qui proposent au moins 10 A/R par jour, pour lesquelles un tarif kilométrique par section s'applique (en cohérence avec les prix ronds), et les autres lignes du réseau pour lesquelles on garde le principe actuel de la tarification plate ;
- Favoriser la mobilité des jeunes avec une offre complémentaire au covoiturage et compétitive par rapport aux lignes de cars librement organisées, en proposant des tarifs jeunes de l'ordre de 30% à 50% moins élevés que les tarifs tout public, pour tous sans autre condition que d'avoir moins de 26 ans ;
- Proposer une gamme sociale cohérente pour le car et le train, avec des conditions d'accès harmonisée pour tous les modes, et une instruction unique pour faciliter le parcours usager ;
- Développer l'attractivité du réseau et les recettes, en proposant des offres fidélisantes.

Avec ces lignes directrices, on s'est attaché à créer une gamme cohérente, simple et lisible, tout en capitalisant sur l'existant, et se donnant la capacité de développer les recettes.

A titre d'illustration, le tarif tout public sur un trajet Rennes-St Malo sera de 15€ en TER et sur Rennes-Dinard en car, il en coûtera 7,5€. Pour un jeune de moins de 26 ans, le trajet Rennes-St Malo coûtera 8€ en train, et Rennes-Dinard 4€ en car. Pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte payant, ces deux trajets seront gratuits, et pour les bénéficiaires du tarif solidaire, Rennes-St Malo sera à 4€ et Rennes-Dinard à 2€.

Pour donner une vision plus exhaustive, la gamme tarifaire proposée vous est présentée en annexe.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'approuver les principes de la nouvelle tarification pour transports scolaires et transports interurbains (trains et cars) BreizhGo ;**
- **De déléguer à la commission permanente l'approbation de tous les actes liés à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification, par le biais des contrats avec les exploitants du réseau BreizhGo (SNCF et transporteurs routiers).**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Annexe

Présentation des principaux tarifs de la nouvelle gamme BreizhGo

Tarification scolaire

Abonnement scolaire :

Harmonisation de la tarification, avec un tarif unique

- Sur toute la région,
- Sur tous les modes (train, car, bateau)
- Pour tous les élèves : demi-pensionnaires et internes

1er et 2ème enfant transporté : **120€**/enfant
3ème enfant transporté : **50€**
A partir du 4ème enfant transporté : gratuité

Evolution des tarifs par rapport à la situation actuelle :

| Evolution en € par famille et nb familles concernées | famille avec 1 enfant transporté | famille avec 2 enfants transportés | famille avec 3 enfants transportés |
|--|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Côtes d'Armor | +5€ | +10€ | +2,5€ |
| | 16 140 | 2 310 | 450 |
| Finistère | -80€ | -90€ | -105€ |
| | 12 950 | 1 850 | 460 |
| Ille-et-Vilaine | -10€ | -20€ | +30€ |
| | 21 770 | 3 110 | 1 500 |
| Morbihan | -15€ | -30€ | -31€ |
| | 15 720 | 2 250 | 2 300 |

⇒ Très peu de familles sont concernées par une hausse de leur participation, et qui reste très raisonnable (de 2,5 à 30€, sachant que moins de 2% des familles ont une hausse de 30€)

Pour les élèves tenus d'emprunter BreizhGo et un réseau urbain pour rejoindre leur établissement, la Région étudiera avec la collectivité en charge du transport urbain les conditions d'un accord tarifaire qui pourra faire l'objet d'une convention spécifique.

Formule « Scolaire + »

+80 € (en plus de l'abonnement scolaire)

- ✓ Accessible uniquement aux abonnés scolaires (demi-pensionnaires et internes)
- ✓ Pour voyager librement sur les cars BreizhGo
- ✓ Pour voyager sur le TER (modalités en cours d'étude)
- ✓ Valable de septembre à juin

Tarification interurbaine

La nouvelle gamme définit des tarifs « occasionnels » rapidement identifiables, rapides à mémoriser et facilement prédictibles, avec comme grand principe que le car soit moitié moins cher que le train.

Pour le train, les tarifs TER capitalisent sur la simplicité et la notoriété des prix ronds existants (prix forfaitaires par paliers kilométriques).

Pour le car, on distingue :

- Les lignes « majeures » pour lesquelles un tarif kilométrique par section s'applique (en cohérence avec les prix ronds), avec un rapport de 1 à 2 par rapport au prix du train. Ce sont les lignes qui proposent au moins 10 A/R par jour toute l'année, y compris en période de vacances scolaires.
- Les autres lignes du réseau pour lesquelles on garde le principe de la tarification plate (qui était appliquée sur les départements du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan)

En Ille-et-Vilaine, 7 lignes « majeures » sont concernées par la tarification par tranches kilométriques. Il s'agit des lignes

- 1 Paimpont-St Thurial-Rennes
- 3 La Guerche-Boistrudan-Rennes
- 5 Grand Fougeray-Rennes
- 7 Dinard-Rennes
- 8 St Pierre de Plesguen-Rennes-Tinténiac-St Malo
- 9 Fougères-Dourdain-Rennes
- 10 Piriac-Rennes

La ligne Rennes-Le Mont St Michel, qui s'adresse à une cible touristique garde sa tarification actuelle.

En Finistère, cela concerne la ligne Brest-Quimper.

Les lignes St Brieuc – Vannes/Lorient et Rennes-Pontivy sont également concernées.

Pour les autres départements, cela reste à affiner (une ou 2 lignes supplémentaires seront peut-être concernées)

Tarification jeunes

Pour les jeunes de moins de 26 ans, les tarifs sont simplifiés avec moins de tranches kilométriques :

| Gamme BreizhGo Jeunes | | Lignes classiques (car) | Lignes majeures (train et car) | | | | |
|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | - de 30 km | 30 à 69 km | 70 à 109 km | 110 à 149 km | + de 150 km |
| Occasionnels | | | | | | | |
| Train | Prix ronds jeunes | | 4 € | 8 € | | 15 € | |
| | Carnets 10 voyages | | 32 € | 64 € | | 120 € | |
| Car | Unitaire | 2 € | 2 € | 4 € | | | |
| | Aller-Retour | 3 € | 3 € | 6 € | | | |
| | Carnets 10 voyages | 15 € | 15 € | 28 € | | | |
| Fréquents | | | | | | | |
| Train | Abonnements hebdo, mensuel et annuel | | Basé sur le barème kilométrique (pas de changements) | | | | |
| Car | Abonnement mensuel | 25 € | 25 € | 30 € | 35 € | 40 € | |
| | Abonnement annuel | 250 € | 250 € | 300 € | 350 € | 400 € | |

Ainsi, pour le car, que le tarif jeune est à 1€50 (si A/R) pour les distances les plus fréquentes.

Par ailleurs, pour les familles, la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, qui était déjà valable sur le TER, a été étendue aux cars.

Tarifification sociale

Enfin, la gamme solidaire proposée s'appuie sur le principe des prix tout public, avec une réduction allant de 60 à 70% :

| | | Lignes classiques (car) | Lignes majeures (train et car) | | | | |
|-------|---------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | - de 30 km | 30 à 69 km | 70 à 109 km | 110 à 149 km | + de 150 km |
| Train | Titre social | | 2 € | 3 € | 4 € | 6 € | 8 € |
| | % réduction / tarif plein | | 60% | 70% | 73% | 70% | 71% |
| Car | Titre unitaire | 1 € | 1 € | 2 € | 2 € | 3 € | |
| | % réduction / tarif plein | 67% | 67% | 70% | 73% | 70% | |

Concernant l'harmonisation des conditions d'accès, et la mise en œuvre d'une instruction unique, une démarche partenariale va être menée au premier semestre 2020.

Abonnés tout public

Ces tarifs sont ne tiennent pas compte de la prise en charge par l'employeur.

| Gamme BreizhGo tout Public | | Lignes classiques (car) | Lignes majeures (train et car) | | | | |
|----------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | - de 30 km | 30 à 69 km | 70 à 109 km | 110 à 149 km | + de 150 km |
| Train | Abonnements hebdo, mensuel et annuel | | Basé sur le barème kilométrique national (pas de changement) | | | | |
| Car | Abonnement mensuel | 50 € | 50 € | 65 € | 80 € | 95 € | |
| | Abonnement annuel | 500 € | 500 € | 650 € | 800 € | 950 € | |

Voyageurs occasionnels

| Gamme BreizhGo tout Public | | Lignes classiques (car) | Lignes majeures (train et car) | | | | |
|----------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | - de 30 km | 30 à 69 km | 70 à 109 km | 110 à 149 km | + de 150 km |
| Train | Prix ronds | | 5 € | 10 € | 15 € | 20 € | 28 € |
| Car | Unitaire | 2,5 € | 2,5 € | 5 € | 7,5 € | 10 € | |
| | Aller-Retour | 5 € | 5 € | 8,5 € | 12,5 € | 17 € | |
| | Carnets 10 voyages | 24 € | 24 € | 40 € | 60 € | 80 € | |

Pour les cars, il est proposé une augmentation raisonnable du tarif unitaire, sachant que les tarifs n'avaient pas augmenté depuis une quinzaine d'année. Les tarifs unitaires existants se situaient entre 2

et 2,9€, en fonction du département, avec des usagers qui privilégient souvent l'achat de carnets à celui de titres unitaires.